sont vos frères démunis et que vous êtes peut-être tout cela aux yeux des bienheureux habitants de la Cité invisible, au-dessus de cette cité.

Et maintenant, à vous aussi dont les mains faconnent . . .

Et voici ce que nous disons à la population du Nord.

... être c'est être un tisserand avec des doigts qui voient, un constructeur soucieux de la lumière et de l'espace; un laboureur qui croit enfouir un trésor dans chaque graine qu'il sème, un pêcheur et un chasseur qui ont pitié du poisson et du gibier et plus encore de la faim et des besoins de l'homme.

Je dis cela à tous ces gens qui viennent du Nord. Kahlil ajoute:

Et avant tout je dis ceci: Je voudrais que vous soyez tous associés aux fins de chaque homme, car alors seulement vous pouvez espérer réaliser votre propre fin.

Voilà pourquoi, ils doivent être avec nous, et faire partie de notre institution, qu'ils soient membres élus de la Chambre ou nommés au Sénat. Comme Kahlil le déclare: Mes camarades et mes biens-aimés, soyez audacieux et non timides, ayez des vues larges et non bornées et jusqu'à la fin de ma vie et la vôtre, donnez le meilleur de vous-même.

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de perdre beaucoup plus de temps à parler d'un projet de loi qui a déjà été longuement débattu à la Chambre, et que je ne crois pas si important pour les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Nous n'avons pas demandé ce projet de loi, et je suis devenu légèrement soupçonneux de recevoir quelque chose—car il semble du moins qu'on nous donne quelque chose—que nous n'avons pas demandé, pour laquelle nous n'avons pas été consultés et que nous ne voulons pas.

Nous en sommes arrivés, un vendredi après-midi, au point où quelques éléments poétiques semblent être introduits dans le débat, mais je voudrais faire valoir un point important. Lors de discussions antérieures de ce projet, j'ai dit à la Chambre que si le gouvernement avait discuté la question en détail avec les gens du Nord, les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, il aurait trouvé une solution pratique à ce qu'il semble considérer comme un problème: le fait que nous n'avons pas de sénateurs des territoires à la Chambre haute.

Pour une somme d'argent identique ou moindre, la solution pratique aurait été d'avoir un ombudsman qui représenterait à la fois le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Ce serait une solution plus pratique que celle proposée dans le présent bill. Elle aurait abouti à une situation non partisane où l'intéressé aurait été comptable envers la Chambre des communes et qui aurait permis de représenter la population des deux territoires. Cette proposition aurait été de loin mieux accueillie par la population du Grand nord que ce n'est le cas dans le présent bill.

Je voulais tout simplement réitérer mon commentaire, et j'espère qu'à l'avenir, le gouvernement ne prendra pas mes propos à la légère. Je ne perdrai pas plus du temps de la Chambre sur ce sujet.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non.

Commission d'énergie du Nord

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu par la 3º fois, est adopté.)

LA LOI SUR LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA COMPOSITION ET LES POUVOIRS DE LA COMMISSION

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que l'amendement apporté par le Sénat au bill C-13, tendant à modifier la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, soit lu pour la 2° fois et approuvé.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un amendement d'ordre procédural. La loi renferme de nombreux amendements pour donner du corps, si je puis m'exprimer ainsi, à un organisme assez faible jusqu'ici, la Commission d'énergie du Nord canadien, qui devient par le fait même un monopole dans le Grand Nord. Bon nombre d'entre nous à la Chambre ont regretté cette expansion. J'ai eu beaucoup à faire avec les services publiques qui ont connu des débuts très difficiles et se sont efforcés d'aménager les ressources afin de répondre aux besoins des gens tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest. Puis, entre en jeu ce colosse, ce gros animal vorace qu'on appelle le gouvernement du Canada, qui s'approprie une œuvre difficile à réaliser et pour laquelle tant de gens ont travaillé ardument pendant tant d'années.

A mon avis, les gens du Nord n'obtiendront pas un meilleur rendement par suite de la création de cette Commission d'énergie, qui va réellement dominer l'ensemble de la production d'énergie électrique dans les deux Territoires. Cela dit, le Sénat a pris des mesures pour remédier à une chose oubliée, je suppose, en cours de route, et qui a trait à la tenue des réunions des membres de la Commission. Ces réunions ne doivent pas avoir lieu sans qu'avis en ait été délivré une journée entière d'avance, à chaque membre de la Commission, à son adresse domiciliaire. Si ce même principe était appliqué à nombre de statuts du gouvernement, bien d'autres changements s'imposeraient. La tournure d'esprit centralisatrice que nous avons à Ottawa a toujours voulu que l'avis soit «censé» avoir été reçu, et que la période d'appel expire dans les dix jours suivants l'ordre ou l'émission de l'avis à Ottawa. Avec notre service postal actuel qui est une vraie honte pour le Canada, recevoir un avis dans les délais requis, étudier un décret du gouvernement ou d'un tribunal, et donner des directives à son avoué ou prendre les mesures nécessaires ne va pas sans grands risques.